



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## SDIS 41



## UN NOUVEAU CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION À VILLIERS-SUR-LOIR

Le choix du site d'implantation a été annoncé mardi 20 décembre aux élus locaux et aux personnels concernés, au CPI de Villiers-sur-Loir, par le Président du conseil d'administration du SDIS 41, Philippe Sartori, et le Directeur départemental et Chef de corps des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher, le colonel hors classe Christophe Magny.

Le projet de regroupement des centres de première intervention de Thoré-la-Rochette et de Villiers-sur-Loir a été initié par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture de Risques adopté en 2015.

A la suite des consultations et études réalisées en 2022 par les services du Conseil Départemental de Loir-et-Cher et par le Groupement des Services Techniques du SDIS 41, **une parcelle située sur la commune de Villiers-sur-Loir a été retenue.**

D'une superficie disponible de 7 280 m<sup>2</sup>, ce terrain se situe à proximité du centre d'incendie et de secours actuel et de la RD5. 4 000 m<sup>2</sup> seront utilisés et **viabilisés par la commune** de Villiers-sur-Loir.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a prévu une enveloppe de plus d'un million d'euros pour couvrir intégralement le coût de la construction à venir. La fin du chantier est espérée **avant la Sainte-Barbe 2024.**

### DOTATION D'UN VSAV

Le futur centre de première intervention comprendra **trois travées** pour accueillir :

- 1 Véhicule Léger Tout Usage (VLTU),
- 1 Camion Citerne Rural Moyen (CCRM),
- 1 Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV).

Moderne, il répondra aux **dernières normes en vigueur**, notamment en matière d'accueil (vestiaires femmes et hommes...).

Les **23 sapeurs-pompiers volontaires** qui défendent un secteur de 8 communes au rythme d'une intervention par jour l'attendent impatientement pour ouvrir un nouveau chapitre de leur histoire.

L'organisation cette année d'une Sainte-Barbe commune aux deux centres, comme les manœuvres de plus en plus souvent partagées, démontrent leur volonté et leur **capacité à œuvrer ensemble.**

La dotation d'un VSAV offrira **d'avantage d'autonomie** dans l'exercice de leurs missions de secours aux sapeurs-pompiers de Villiers-Thoré et entraînera une réduction sensible de la pression opérationnelle sur le centre de secours principal de Vendôme.

Cette évolution correspond en outre aux **orientations du SDACR 2022** qui pose les bases d'une réflexion à mener au sujet du maillage territorial et de l'optimisation des moyens de secours. Avec courage et dévouement, **le SDIS 41 s'adapte et se modernise !**